

# TRANSPORTS SCOLAIRES

## ACCUEIL

Service Mobilités Grand Châtelleraut  
208 rue d'Antran  
86100 Châtelleraut  
**05 49 23 64 94**  
[transports.scolaires@grand-chatelleraut.fr](mailto:transports.scolaires@grand-chatelleraut.fr)

## HORAIRES

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre  
Lundi, mercredi et vendredi : de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>  
et de 14<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup>30  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai  
Du lundi au vendredi : de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>  
et de 14<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup>30

## PAR COURRIER

Grand Châtelleraut  
Service Mobilités  
78 boulevard Blossac  
CS 90618  
86106 Châtelleraut



**GRAND  
CHÂTELLERAUT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



[transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr](http://transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr)

**GRAND  
CHÂTELLERAUT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le ramassage scolaire est assuré par la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut. 2600 élèves utilisent les lignes des transports scolaires qui desservent 13 établissements.

Des lignes commerciales du réseau TAC peuvent être empruntées, en complément, par les élèves pour rejoindre les établissements de Châtelleraut.

## POUR QUI ?

- Les élèves scolarisés dans un établissement public ou privé de Grand Châtelleraut, sous contrat avec l'Éducation nationale, demi-pensionnaires ou externes, du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré.
- Les élèves de primaire et les collégiens doivent respecter leur secteur de référence de transport scolaire. Plus d'informations et règlement sur [grand-chatelleraut.fr/vivre/transports-scolaires](http://grand-chatelleraut.fr/vivre/transports-scolaires)

## ATTENTION

Pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et élémentaire), l'inscription (paiement compris) est obligatoire auprès de la commune de résidence ou du Sivos avant le 5 juillet.  
Les élèves du 2<sup>nd</sup> degré (collège et lycée) doivent être scolarisés dans l'un des 13 établissements de Grand Châtelleraut.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### En ligne



[transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr](http://transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr)

- Il s'agit d'une première inscription :

- vérifiez que votre enfant est bien concerné par le service des transports scolaires de Grand Châtelleraut sur le site : [transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr](http://transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr)
- créez votre compte et inscrivez votre enfant via le formulaire en ligne



Je me connecte

Identifiant

Mot de passe

Connexion

[Je crée mon compte](#)

- Il s'agit d'une réinscription :

- rendez-vous sur le site [transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr](http://transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr)
- connectez-vous à votre compte et demandez un renouvellement

Le paiement de votre abonnement annuel finalisera votre inscription.  
Attention, sans cette procédure, votre demande ne sera pas prise en compte.

### Par formulaire « papier »

- téléchargez le formulaire sur : [grand-chatelleraut.fr/vivre/transports-scolaires](http://grand-chatelleraut.fr/vivre/transports-scolaires)  
ou
- retirez le formulaire au service Mobilités – Transports scolaires

Le formulaire est à retourner complété au service Mobilités – Transports scolaires, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Sans votre règlement, votre demande ne sera pas prise en compte.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

La ceinture de sécurité est obligatoire pour tous !

Tous les cars du réseau des transports scolaires sont équipés de ceintures pour assurer la sécurité des voyageurs. Même à faible vitesse, la ceinture de sécurité peut vous sauver la vie. En cas d'accident, un passager non attaché peut être éjecté de son siège et mettre en danger sa vie et celle des autres.